



*Rente éducation : les aides financières
et les services d'accompagnement de
l'OCIRP pour la branche
Habillement/Textile*

CCN COMMERCE DE DETAIL DE L'HABILLEMENT
WEBINAR – 26 MARS 2024

UNE RENTE ÉDUCATION PAR ENFANT À CHARGE _ non cadres et cadres

	Montant de la rente
Jusqu'au 26ème anniversaire sous conditions*	20% (minimum SMIC)
Taux de cotisation	Tx d'appel à 0,08% jusqu'à l'exercice 2024 (tx contractuel 0,09%)

✓ La rente est doublée pour les orphelins des deux parents

* À partir de 18 ans, la rente est versée si le bénéficiaire est apprenti, étudiant, demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi, employé dans un ESAT ou dans un atelier en tant que travailleur handicapé;

+ UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DÉDIÉ ET PERSONNALISÉ

*UNE RENTE SUBSTITUTIVE TEMPORAIRE DE CONJOINT
en l'absence d'enfant à charge versée au décès du salarié_ non cadres et cadres*

Rente temporaire	en % du salaire
	15% (minimum SMIC)

- ✓ La rente est versée jusqu'à la liquidation totale de la pension de retraite de base du bénéficiaire avec un minimum de 5 ans
- ✓ La rente est versée au conjoint survivant, au partenaire pacsé ou, à défaut, au concubin.

+ UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DÉDIÉ ET PERSONNALISÉ



Accompagnement social personnalisé OCIRP

Présentation de l'OCIRP

Notre histoire

Depuis près de 60 ans, l'OCIRP est aux côtés de celles et ceux qui doivent relever les défis de la vie autonome, quelles que soient les situations difficiles ou les épreuves traversées : orphelinage, veuvage, situation de handicap, aidance, isolement, entrée dans le grand âge.

Notre double expertise en matière d'assurance prévoyance et d'accompagnement social est la marque de fabrique de l'OCIRP.



L'engagement social de l'OCIRP

POUR MIEUX ACCOMPAGNER CEUX POUR QUI RIEN NE SERA JAMAIS
COMME AVANT

Le dispositif d'accompagnement social



Pour qui ?

- Bénéficiaires rentes décès :
 - Education
 - Conjoint

Des prestations collectives

- Des prestations collectives mises en œuvre par l'OCIRP
- Accompagnement sur l'ensemble de la période de versement de la rente

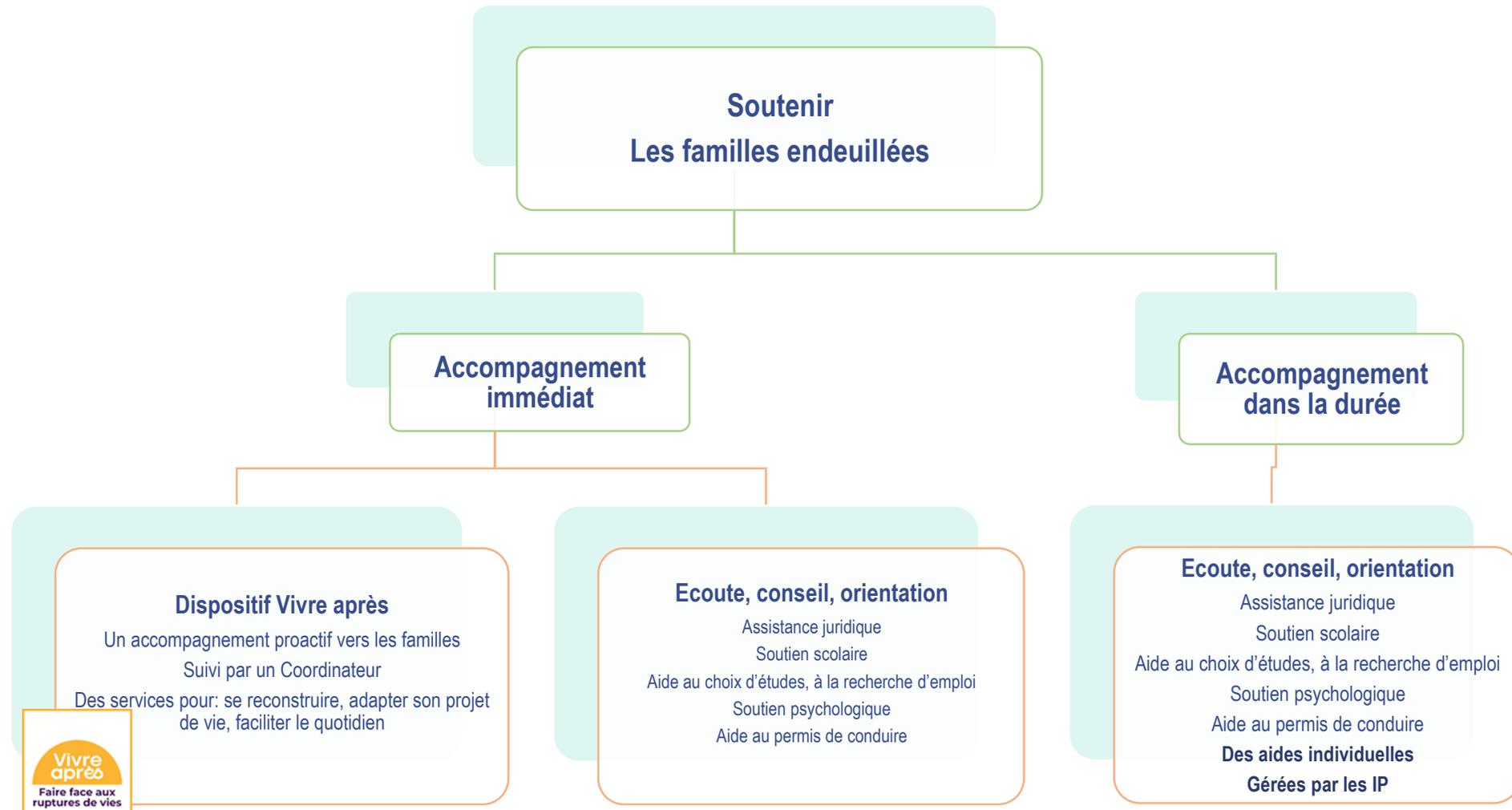
Des aides individuelles

- Des aides individuelles sur fonds OCIRP gérées par les IP
- Aides financières ponctuelles

Budget

1% des fonds propres
(+/- 4M €)

Architecture de notre accompagnement social



Communication auprès des bénéficiaires

- L'OCIRP informe chaque mois les personnes récemment endeuillées des services qui leur sont proposés



«CIVILITE_BENEFICIAIRE» «PRENOM_BENEFICIAIRE»
«NOM_BENEFICIAIRE»
«ADRESSE_POSTALE_DESTINATAIRE_1»
«ADRESSE_POSTALE_DESTINATAIRE_2»
«CODE_POSTAL_DESTINATAIRE_3»
«VILLE_DESTINATAIRE»

Paris, le

«Civilité_Bénéficiaire»,

Suite au décès de votre parent, vous percevez une rente, car son employeur avait souscrit un contrat de prévoyance auprès de l'OCIRP et de l'institution de prévoyance «Num_IP». Un accompagnement social personnalisé, ainsi que des services, vous sont proposés.

Nous vous invitons à découvrir dans le document ci-joint le dispositif mis en place pour vous écouter et vous informer, faciliter votre quotidien et, si besoin, vous aider à vous reconstruire.

Si vous souhaitez recevoir des informations complémentaires par courriel, téléphone et/ou par SMS, merci de bien vouloir compléter le coupon ci-dessous et le renvoyer à OCIRP - Service accompagnement social - 17 rue de Marignan - CS 50 003 - 75008 Paris.

Nous vous prions d'agréer, «Civilité_Bénéficiaire», l'expression de nos salutations distinguées.

Cathy Gruel
Coordinatrice de l'accompagnement social

✂

En indiquant mon adresse mail et/ou mon téléphone, j'accepte d'être contacté par e-mail et/ou par SMS

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone portable : _____ Courriel : _____

Mon institution de prévoyance : «Num_IP» _____

Vos données personnelles font l'objet d'un traitement informatique tenu par l'OCIRP pour vous informer des prestations d'accompagnement social liées à votre contrat de prévoyance. Elles peuvent nous servir à l'envoi d'emails pour répondre à vos besoins. Vos données sont uniquement destinées à nos services internes, nos institutions de prévoyance membre et nos partenaires habilités à gérer votre contrat, ainsi qu'aux autorités publiques en application de la loi. Elles sont conservées durant l'exécution de votre prestation et pour une durée maximale de 10 ans. Vous devez ces droits, de notification, de limitation du traitement, d'opposition, de portabilité, d'accès et de retrait au consentement sur vos données personnelles. Pour exercer ces droits, vous devez justifier de votre identité et vous adresser à OCIRP - Protection des données personnelles - 17, rue de Marignan - CS 50 003 - 75008 PARIS ou par mail à info@ocirp.fr. Vous pouvez également contacter la Commission nationale informatique et libertés (CNIL) en 3 place de Fontenay - TSA 80715 - 75344 PARIS CEDEX 07 ou <https://www.cnil.fr>.

OCIRP - 17 rue de Marignan - CS 50 003 - 75008 PARIS - Tél. 01 44 56 22 54 (OCIRP)
*1^{er} membre commun des institutions de rente et de prévoyance. Union d'institutions de prévoyance régie par le Code de la Sécurité sociale.
N° siret : 788 334 120 01067 - Code APE : 84336



Rente éducation : Un accompagnement social personnalisé

SOUTENIR L'ENFANT ORPHELIN ET SA FAMILLE

SOUTENIR L'ENFANT ORPHELIN ET SA FAMILLE

VOTRE INSTITUTION DE PRÉVOYANCE PEUT AUSSI VOUS AIDER SOUS CERTAINES CONDITIONS

Scolarité, bourses d'études...
Santé : frais d'optique et d'orthodontie...
Aide au départ en vacances...
Autres domaines : logement, transport...

→ **CONTACTEZ VOTRE COORDINATEUR DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL**
0 800 599 800 Service & appel gratuits

OCIRP (42)020 - Photo: iStock.com/rafales - Document non contractuel - Ne pas être sur la voie publique



BÉNÉFICIEZ D'UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNALISÉ EN COMPLÉMENT DE VOTRE RENTE ÉDUCATION

Vous avez besoin d'être écouté(e) et de vous renseigner sur les aides et les services adaptés à votre situation ?

→ **CONTACTEZ VOTRE COORDINATEUR DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL**
0 800 599 800 Service & appel gratuits

OCIRP
protéger, agir, soutenir

UNION D'INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE À QUESTIONNEMENT
RÉGIE RSP LE COCE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE
17 RUE DE MARIGNY - CS 35 003 - 75008 PARIS
TÉLÉPHONE: 01 44 56 22 56 - INTERNET: OCIRP.FR

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux

OCIRP
protéger, agir, soutenir

AVEC LE DISPOSITIF VIVRE APRÈS

Un coordinateur vous écoute, vous informe et vous oriente.

Il active des services en fonction de vos besoins et en assure le suivi.

Pour l'enfant

Être écouté(e), informé(e), soutenu(e)

Notre service d'écoute téléphonique personnalisé vous permet de parler de votre vécu, de vous renseigner sur votre rente éducation et d'être orienté vers les bons interlocuteurs en fonction de votre situation.

Pour vous accompagner psychologiquement, un conseiller vous aide à identifier, évaluer et mobiliser vos ressources personnelles, familiales et sociales. Si besoin, des entretiens avec un psychologue clinicien peuvent être proposés.

Notre livret *Faire face à l'ophtalmologie - Droits & démarches* est à votre disposition.

Fondation **OCIRP**

Découvrez les actions soutenues par notre Fondation d'entreprise pour accompagner les jeunes orphelins et les aider à construire leur avenir. ocirp.fr

Être autonome

Permis de conduire. Une aide financière de 600 € pour le passage de votre permis peut vous être accordée l'année de vos 18 ans, sous conditions de ressources.

Brevet de sécurité routière. Une aide financière de 200 € pour le passage du BSR peut vous être accordée l'année de vos 18 ans, sous conditions de ressources.

Stage de conduite. Une journée de formation pour apprendre à mieux maîtriser votre véhicule peut vous être proposée si vous avez moins d'un an de permis.

Pour la famille

Adapter son projet de vie

Aide au retour à l'emploi. Mise en place d'un accompagnement individualisé dans la recherche d'un nouvel emploi.

Coaching budget. Analyse du budget, réalisation d'une série de recommandations adaptée à la situation et mise à disposition de fiches pratiques ainsi qu'un livret de compte pour le suivi budgétaire.

Coaching forme. Accompagnement individuel de prévention santé par l'activité physique avec un « coach forme ».

Nettoyage du logement. Organisation et prise en charge du nettoyage du logement lors d'un déménagement ou d'une vente.

Faciliter le quotidien

Aide aux démarches administratives. Venue à domicile d'un intervenant pour aider à rechercher des éléments et à rédiger des documents.

Conseils juridiques. Connaître ses droits et être accompagné(e) (succession, consommation, logement, impôts...).

Aide à domicile. Réalisation des tâches quotidiennes telles que le ménage, la préparation des repas, le repassage et les courses de proximité.

Mise à disposition d'un(e) auxiliaire de vie. Aide aux actes de la vie quotidienne, vie sociale, présence auprès des personnes malades...

Vivre après

Connectez-vous sur vivreapres.fr

Témoignages, infographies, podcasts, articles... Informez-vous sur les ruptures de vie.

Accédez à votre espace personnel à l'aide de vos identifiants. Vous pourrez y retrouver, à tout moment, les services d'accompagnement proposés et consulter votre situation.

Assurer son avenir

Soutien scolaire. Des cours particuliers sur mesure avec prise en charge financière par l'OCIRP peuvent être mis en place (jusqu'à 32 heures et dans les 12 mois qui suivent le décès de votre parent).

Orientation et insertion professionnelle. Un accompagnement pour vous orienter, trouver un stage ou un premier emploi si vous avez entre 14 et 26 ans.

Accompagnement d'enfant(s). Organisation et prise en charge de la conduite d'un(jes) enfant(s) à l'école et lors d'activités extrascolaires.

Garde d'enfant(s). Organisation et prise en charge de la garde d'un(jes) enfant(s) au domicile.

Faciliter la présence d'un proche. Organisation et prise en charge du déplacement et de l'hébergement d'un proche.

Aide aux déplacements. Organisation et prise en charge d'un taxi.

ET AUSSI : bien-être, entretien du jardin, petit bricolage, livraison de courses, nettoyage et fleurissement des sépultures...

Ces services sont accessibles sur l'ensemble du territoire national.

OCIRP

L'accompagnement social personnalisé – Rente de conjoint

SOUTENIR LES VEUF(S) ET LES VEUVES

VOTRE INSTITUTION DE PRÉVOYANCE PEUT AUSSI VOUS AIDER SOUS CERTAINES CONDITIONS

Scolarité de vos enfants, bourses d'études...
Santé : frais d'optique et d'orthodontie...
Aide au départ en vacances...
Autres domaines : logement, transport...

➔ CONTACTEZ VOTRE COORDINATEUR DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

0 800 599 800 Service & appel gratuits

SOUTENIR LES VEUF(S) ET LES VEUVES



EN COMPLÉMENT DE VOTRE RENTE DE CONJOINT

BÉNÉFICIEZ D'UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNALISÉ

Vous avez besoin d'être écouté(e) et de vous renseigner sur les aides et les services adaptés à votre situation ?

➔ CONTACTEZ VOTRE COORDINATEUR DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

0 800 599 800 Service & appel gratuits

OCIRP
protéger. agir. soutenir

UNION D'INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE À GESTION PARITAIRE,
RÉGIE PAR LE CODE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE
17, PLACE DE MARIIGNY – CS 50 023 – 75008 PARIS
TÉLÉPHONE : 01 44 56 22 56 – INTERNET : OCIRP.FR

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux



AVEC LE DISPOSITIF VIVRE APRÈS

Un coordinateur vous écoute, vous informe et vous oriente.

Il active des services en fonction de vos besoins et en assure le suivi.

Être écouté(e), informé(e), soutenu(e)

Notre service d'écoute téléphonique personnalisée vous permet de parler de votre vécu, de vous renseigner sur votre rente de conjoint et d'être orienté vers les bons interlocuteurs en fonction de votre situation.

Notre guide *Reconstruire* est à votre disposition. Il récapitule l'ensemble des démarches à accomplir et vos droits.

Dialogue & Solidarité

Vous vous sentez seul(e), vous avez besoin d'être écouté(e) ? Contactez Dialogue & Solidarité, association soutenue par la Fondation OCIRP. Des professionnels et des bénévoles vous accueillent et vous écoutent pour vous aider dans votre cheminement du deuil. Ils vous accompagnent dans le cadre de groupes de parole ou lors d'entretiens individuels.

dialoguesolidarite.fr

0 800 494 627 Service & appel gratuits

Se reconstruire et adapter son projet de vie

Soutien psychologique. Entretiens avec un psychologue clinicien.

Aide au retour à l'emploi. Mise en place d'un accompagnement individualisé dans la recherche d'un nouvel emploi.

Coaching budget. Analyse du budget, réalisation d'une série de recommandations adaptées à la situation et mise à disposition de fiches pratiques ainsi qu'un livret de compte pour le suivi budgétaire.

Coaching forme. Accompagnement individuel de prévention santé par l'activité physique avec un « coach forme ».

Nettoyage du logement. Organisation et prise en charge du nettoyage du logement lors d'un déménagement ou d'une vente.

Assurer l'avenir de ses enfants

Soutien scolaire. Des cours particuliers sur mesure avec prise en charge financière par l'OCIRP peuvent être mis en place (jusqu'à 32 heures et dans les 12 mois qui suivent le décès de votre conjoint(e)).

Être autonome

Aide financière pour le permis de conduire. 700 € peuvent vous être versés si vous êtes demandeur d'emploi et sous conditions de ressources.

S'accorder un moment de répit

Partir en vacances. Si vous avez plus de 60 ans, vous pourriez profiter d'un séjour de vacances à un tarif préférentiel.

Vivre après

Connectez-vous sur vivreaapres.fr
Témoignages, infographies, podcasts, articles... informez-vous sur les ruptures de vie.

Accédez à votre espace personnel à l'aide de vos identifiants. Vous pouvez y retrouver, à tout moment, les services d'accompagnement proposés et consulter votre situation.

Faciliter le quotidien

Aide aux démarches administratives. Venue à domicile d'un intervenant pour aider à rechercher des éléments et à rédiger des documents.

Conseils juridiques. Connaître ses droits et être accompagné(e) (succession, consommation, logement, impôts...).

Aide à domicile. Réalisation des tâches quotidiennes telles que le ménage, la préparation des repas, le repassage et les courses de proximité.

Mise à disposition d'un(e) auxiliaire de vie. Aide aux actes de la vie quotidienne, vie sociale, présence auprès des personnes malades...

Accompagnement d'enfant(s). Organisation et prise en charge de la conduite d'un/des enfant(s) à l'école et lors d'activités extrascolaires.

Garde d'enfant(s). Organisation et prise en charge de la garde d'un/des enfant(s) au domicile.

Faciliter la présence d'un proche. Organisation et prise en charge du déplacement et de l'hébergement d'un proche.

Aide aux déplacements. Organisation et prise en charge d'un taxi.

ET AUSSI : bien-être, entretien du jardin, petit bricolage, livraison de courses, nettoyage et fleurissement des sépultures...

Ces services sont accessibles sur l'ensemble du territoire national.

Les plaquettes



Une collection de livrets « Faire face »

- Faire face à la situation d'Orphelinage
- Faire face au Veuvage
- Faire face au Handicap
- Faire face à la situation d'aidant
- Faire face à la perte d'autonomie



Panier de services Vivre Après

Avec Vivre Après, un coordinateur écoute, informe et oriente ceux pour qui rien ne sera jamais comme avant. Il active des services en fonction des besoins et en assure le suivi.



Sur 12 mois

■ Reconstruire son cadre de vie

- Soutien psychologique
- Nettoyage du logement quitté
- Aide au retour à l'emploi
- Coaching forme
- Coaching budget
- Prise en charge bien être

■ Faciliter le quotidien

- Aide à domicile - Auxiliaire de vie- Présence d'un proche
- Entretien du jardin - Petit bricolage
- Livraison de courses
- Aide aux démarches
- Garde des enfants, conduite à l'école, aux activités extra scolaires
- Aide aux déplacements en taxi
- Nettoyage et fleurissement des sépultures

Accompagnement social – Rente éducation

- **Ecoute, soutien, information**
 - Accessible via un numéro d'appel gratuit
 - Livret «Faire face à l'Orphelinage»
- **Assistance juridique**
 - Un contrat qui défend les intérêts du bénéficiaire en lui donnant des conseils juridiques, fiscaux, administratifs et peut, le cas échéant intervenir en justice
 - Accessible via un numéro d'appel gratuit
- **Soutien scolaire**
 - Proposé aux orphelins la première année du décès du parent sans condition de ressource. Maximum 32 heures. Du primaire au supérieur
- **Aide à l'orientation, à l'insertion professionnelle, soutien psychologique pour les jeunes de 11 à 26 ans**
 - Aide à l'orientation professionnelle, Parcoursup
 - Aide à la recherche de stage, d'un 1er emploi, d'un contrat en alternance, ...
 - Ecoute et soutien psychologique
- **Aide au passage du permis de conduire**
 - L'année des 17, 18 et 19 ans, une aide de 600 € (sous conditions de ressources). Versée en 2 fois
- **Aide au Brevet de Sécurité Routière**
 - L'année des 14 ans, une aide de 200 € (sous conditions de ressources)
- **Stages Centaure**
 - Pour les jeunes conducteurs, une journée de formation à la conduite
- **Les aides personnalisées des Institutions de prévoyance**
 - Aide au déménagement, aide au logement étudiant
 - Scolarité des enfants, achat de fournitures,
 - Frais de soins d'orthodontie, optique
 - Aide au Bafa, à la conduite accompagnée ...

Accompagnement social personnalisé – Rente éducation



Mise en place du dispositif Vivre après durant 12 mois, après le 1^{er} versement de la rente

Accompagnement social – Rente de conjoint

- **Ecoute, soutien, information**
 - Accessible via un numéro d'appel gratuit 0 800 599 800
 - Livret «Faire face au Veuvage»
- **Soutien scolaire**
 - Proposé aux enfants à charge. L'OCIRP prend en charge financièrement un 1er forfait d'heures sans condition de ressources lorsque le décès est inférieur à un an
- **Assistance juridique**
 - Un contrat qui défend les intérêts du bénéficiaire en lui donnant des conseils juridiques, fiscaux, administratifs et peut, le cas échéant intervenir en justice. Accessible via un numéro d'appel gratuit et un courriel
 - 02 40 47 01 70 ou ocirp@cfdp.fr
- **Une aide à l'insertion professionnelle**
 - Un accompagnement individualisé vers l'emploi.
 - Aide financière au passage du permis de conduire et à la reprise d'heures. Montant de 700 € pour les demandeurs d'emploi.
- **Les aides personnalisées des Institutions de prévoyance**
 - Aide au déménagement, au paiement du loyer, aide au logement étudiant,
 - Scolarité des enfants, achat de fournitures, frais de garde pour les jeunes enfants,
 - Frais de soins d'orthodontie, optique,
 - Aide au retour à l'emploi, prise en charge de formation,
 - Aides exceptionnelles, ...

Accompagnement social personnalisé – Rente de conjoint

Tout au long du versement de la rente

Une écoute, un accompagnement et une orientation via un numéro d'appel gratuit

Une protection juridique

Un soutien scolaire pour les enfants à charge

Une aide au passage du permis de conduire ou à la reprise d'heures de conduite

Mise en place du dispositif Vivre après durant 12 mois, après le 1^{er} versement de la rente

Verbatims

« Je ne pensais pouvoir bénéficier de tous ces services, ça va m'aider et ça me rassure..."

" Je suis complètement perdue et je suis soulagée de pouvoir bénéficier de votre soutien car je n'ai pas d'autres aides..."

" Même si je n'utilise pas tous vos services, je sais que je suis soutenue dans cette épreuve, ça me fait chaud au cœur, même vos appels me font du bien. Pour tout ça, je vous dis merci"

L'équipe de l'accompagnement social de l'Ocirp



Par mail social@ocirp.fr

Via un numéro national d'appels gratuit 0 800 599 800



Cathy Puthois
Coordinatrice de l'accompagnement social
07 86 06 02 55
puthois@ocirp.fr

Laure Derome
Chargée d'affaires branche
06 08 90 83 40
derome@ocirp.fr

